



COMMUNIQUÉ RADIO-PRESSE

Le secrétaire permanent de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC) porte à la connaissance du public – y compris l'ensemble du Mouvement national, africain et universel des Droits de l'homme – que la CDHC a été évaluée entre le 2 octobre 2023 et le 30 avril 2024 par le Sous-Comité des accréditations de la *Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI)*, basée à Genève en Suisse. À l'issue de ce processus long, confidentiel, holistique et extrêmement exigeant, la CDHC a été accréditée au « Statut A », au regard de l'entièreté de son œuvre depuis sa mise en place trois ans plus tôt, le 29 avril 2021.

Le processus d'accréditation de la CDHC remonte à la réforme de la loi habilitante de l'Institution nationale des Droits de l'homme (INDH) du pays, objet de la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la CDHC qui s'est, *de jure* (en Droit), substituée à sa devancière, la Commission nationale des Droits de l'homme et des libertés (CNDHL).

L'accréditation de la CDHC au « Statut A » atteste – s'il en était besoin – la conformité de l'INDH du Cameroun aux *Principes de Paris* relatifs au statut et au fonctionnement des INDH, adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en annexe de sa Résolution 48/134 du 20 décembre 1993 relative aux Institutions nationales pour la promotion et la protection des Droits de l'homme. Elle témoigne de la pertinence des travaux de la CDHC dans la mise en œuvre des trois volets de son mandat (la promotion et la protection des Droits de l'homme, ainsi que la prévention de la torture dans tous les lieux de privation des libertés) sur le triple plan national, africain et universel.

Cette accréditation constitue surtout le plus haut niveau de reconnaissance internationale de la crédibilité, de l'indépendance et de l'efficacité opérationnelle du principal mécanisme des Droits de l'homme du Cameroun, mis en place par Son Excellence Monsieur Paul BIYA, président de la République, chef de l'Etat.

Que soient ici remerciés, au nom du président de la CDHC, tous les partenaires africains et internationaux qui ont inlassablement accompagné la CDHC durant cette évaluation, à l'instar des INDH de la Côte d'Ivoire, de France, du Kenya, du Mali, du Maroc, du Togo, du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC), de l'Association francophone des Commissions nationales des Droits de l'homme (AFCNDH), et du Réseau des institutions nationales africaines des Droits de l'homme (RINADH) dont le président de la CDHC a été confirmé à la vice-présidence à Genève le 6 mai 2024.

1 0 MAI 2024

Jean-Pierre ABQUEM ESSEBA

